

2 orig et copie et marché compt - le 17/1/55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 1954

VILLE DE ROYAN
Arrondissement
de
Rochefort
Département
Charente-Maritime

OBJET

CANTINES
SCOLAIRES

54094

Copies du
Affichée le

Le **Vin t sept nov.** mil neuf cent cinquante quatre le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. **MAX BRUSSET**

Député-Maire
Étaient présents: MM. Brusset-Delsalle- Reutin- Seugnet-Castelnaud
Gaussel- Couzinet- Pouget-Laurent- Counil- Guillaud-Chanut
Simon- Domecq- Etcheber-Bourdeille-Narteau- Belle Fouché
Bourdonneau- Martaud- Aochedereux- Dufour-Regazoni-
Grussenmeyer- Papeau- Guichasou
formant la majorité des membres en exercice.
Étaient représentés:

M. **Etcheber** a été élu Secrétaire.
M. le Président ouvre la séance

Dans sa séance du 3 septembre 1954, le Conseil Municipal avait demandé à M. le Préfet de dispenser la Ville de passer des marchés avec les fournisseurs des cantines scolaires, ces derniers étant payés sur simple mémoire.

L'autorité de tutelle a refusé ce projet. Il y a donc lieu comme les années précédentes d'autoriser M. le Maire à passer marché avec les fournisseurs des cantines scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le refus opposé à sa demande du 3 septembre concernant le paiement sur mémoire des fournisseurs des cantines scolaires donne mandat à M. le Maire pour passer les marchés suivants: avec

- M. MAZOUIN, épicier en gros pour un montant de 1.500.000 F
- M. BERNARD, boucher pour un montant de 1.500.000 -
- M. DELPECH, Frais et légumes " 1.500.000
- M. BRUCHET, épicier en gros 1.500.000
- M. PARIOLLEAU, charcutier " 1.000.000
- M. CORNARDEAU, beurre et oeufs 1.500.000 -

Il est dit que cette dépense sera imputée chapitre XXII, art 18 " Achat de matériel et de denrées pour les cantines scol."

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 10 Janvier 1955
Le Sous-Préfet
Pr le Sous-Préfet en congé
Le Sous-Préfet de Saintes
Illisible.

COPIE CONFORME
Roche, le 15 Janvier 1955
Le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



Roche

Roche

ENTRE Monsieur Max BRUSSET Député Maire de la Ville de Royan
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
27 Novembre 1954

ET Monsieur MASQUIN, épicer en gros à Grand Pantouvre Charvent

IL A ETÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. Monsieur MASQUIN s'engage à fournir aux prix de gros, les articles
d'épicerie nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires
de Royan pendant l'année 1954-1955 .

ARTICLE 2 . Le présent marché est limité à la somme de UN MILLION CINQ CENT
MILLE FRANCS (1.500.000 fcs)

ARTICLE 3 . Le présent marché est exempt de la formalité d'enregistrement
(C G I annex III article 250)

Le fournisseur

A Royan le 15 Décembre 1954

Pr le Député Maire
L'Adjoint délégué



[Handwritten signature]

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 15 Janvier 1955
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

APPROUVE

Rochefort s/mer le 10 Janvier 1955

Le Sous-Préfet

Pr le Sous-Préfet en congé

Le S/Préfet de Saintes

Illisible.